

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00154

Numéro SIREN : 399 336 502

Nom ou dénomination : A.D. INGENIERIE

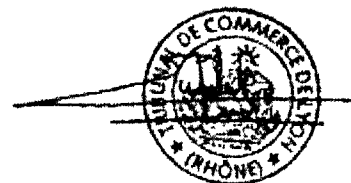
Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2019 sous le numéro de dépôt A2019/002174



5197152

**Dénomination :** A.D. INGENIERIE  
**Adresse :** 2 avenue Zac de Chassagne 69360 Ternay -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2006B00154  
**n° d'identification :** 399 336 502  
**n° de dépôt :** A2019/002174  
**Date du dépôt :** 18/01/2019

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale mixte du  
21/12/2018



5197152

## **A.D. INGENIERIE**

Société par actions simplifiée au capital de 150.150 euros

Siège social : 2, Avenue de la Zac de Chassagne

69360 TERNAY

399 336 502 RCS LYON

---

### **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE** **DU 21 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit  
Le vingt-et-un décembre,  
A quatorze heures trente,  
Au siège social

Les associés de la société **A.D.INGENIERIE**, société par actions simplifiée au capital de 150.150 €, divisé en 4.375 actions de 34,32 € chacune, se sont réunis en **Assemblée Générale Mixte** au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Didier DELTORT**, en sa qualité de Président de la Société.

**Monsieur Frédéric PICARD** est désigné comme secrétaire.

La société **BC AUDIT**, prise en la personne de **Monsieur Thomas DANCER**, régulièrement convoquée, est *absent et excuse*

**La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4375 actions sur les 4.375 actions ayant le droit de vote.**

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

**Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

- Ratification de l'agrément de la **SAS PICARD HOLDING**, en qualité de nouvelle associée et de la renonciation des associés à exercer leur droit de préemption,
- Attribution d'une prime exceptionnelle à Monsieur Didier DELTORT,
- Démission de Monsieur Didier DELTORT de son mandat de Président,
- Nomination de Monsieur Frédéric PICARD en qualité de nouveau Président ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération, *fin de son mandat de Directeur Général, non rempli*
- Démission du Commissaire Aux Comptes Suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport du Président,
- La feuille de présence,

*Handwritten initials and signature*

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- Un spécimen de la lettre de convocation
- Un exemplaire des statuts
- la lettre de démission du Président

Ces pièces sont reconnues régulières par les associés.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente son rapport.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'apport des titres par **Monsieur Frédéric PICARD** à la société **FREDERIC PICARD HOLDING**, Société par Actions Simplifiée à associé Unique, au capital de 115.000 euros, dont le siège social est situé 317 Allée des Mûriers (38670) CHASSE SUR RHÔNE, immatriculée au RCS de VIENNE sous le n° 844 514 265, en date du 6 décembre 2018, agréée cette dernière en qualité de nouvelle associée.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale autorise, au profit de la société **FREDERIC PICARD HOLDING**, la cession, par chacun des associés de la société **A.D.INGENIERIE**, de la totalité de leurs titres, chacun des associés ayant renoncé à exercer son droit de préemption.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'attribuer à **Monsieur Didier DELTORT** une prime exceptionnelle d'un montant de **CINQ MILLE (5.000) EUROS net** qui sera versée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

L'Assemblée Générale décide par ailleurs de verser à **Monsieur Frédéric PICARD** une prime exceptionnelle d'un montant de **DEUX MILLE (2.000) EUROS net** qui sera également versée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

*FP 99*

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Monsieur Didier DELTORT** de son mandat de Président à compter du **31 décembre 2018** et décide de nommer en ses lieux et place **Monsieur Frédéric PICARD** demeurant 317 Allée des Mûriers (38670) CHASSE-SUR-RHÔNE qui prendra ses fonctions à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**. *De ce fait, de prendre de la fin du mandat de Directeur Général de Monsieur Frédéric Picard, lequel ne sera pas remplacé.*  
**Monsieur Frédéric PICARD** disposera de tous les pouvoirs à l'égard de la société notamment pour engager la société vis-à-vis des tiers.

**Monsieur Frédéric PICARD** déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et que rien ne fait obstacle à l'exercice de ces fonctions

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer la **rémunération brute mensuelle** de **Monsieur Frédéric PICARD** pour ses fonctions, à la somme de **QUATRE MILLE TROIS CENTS (4.300) EUROS**, **dont avantage en nature et outre éventuelle prime.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Monsieur Philippe PERRIN** de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant, demeurant professionnellement 17 A rue de la Presse Technôpole (42000) SAINT-ETIENNE suite à son départ en retraite et ce rétroactivement à compter du **30 novembre 2018** et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### SIXIEME RESOLUTION

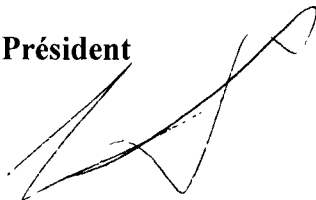
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le Secrétaire et établi sur le registre prévu à cet effet.

**Le Président**



**Le Secrétaire**

